

Juillet -
Décembre

20
23

n°31

CROS

DE

GÉORAND

Bulletin



Le mot du Maire

**Chères Crouseillounes,
Chers Crouseillous.**

HORAIRES DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE

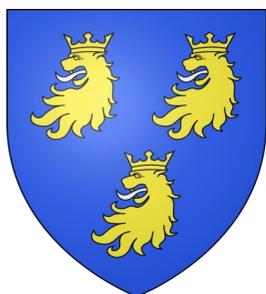
de 8h à 12h
Lundi, Mardi, Mercredi,
Jeudi & Vendredi

de 14h à 17h
Lundi & Jeudi

INFOS PRATIQUES

Tél. 04 75 38 94 64
Fax 04 75 37 52 64

crosdegeorand-mairie@orange.fr
www.crosdegeorand.fr



Nous voilà en décembre et les fêtes de fin d'année arrivent. L'hiver ne s'est pas encore installé, mais il faut s'y préparer, et comme chaque année nos interventions pour le déneigement sont prêtes avec du matériel de qualité, que nous avons complété avec l'achat d'un second tracteur d'occasion équipé d'une étrave. Dans le même temps, nous avons signé le contrat de travail avec Florent NONIER qui rejoint Christophe GINEYS comme deuxième employé communal. Je sais que nous pouvons compter sur eux comme sur tout le personnel communal pour accompagner nos actions journalières et améliorer les conditions de vie de notre population.

Je voudrais, dans ce mot du Maire, rendre hommage à Christian LAURENT qui nous a quitté le 13 juillet dernier. Christian a été élu de 1983 à 2020 au Conseil municipal de notre commune et élu adjoint à partir de 2005, soit 37 années consacrées à la vie de notre belle commune, avec passion, dévouement, et sens des responsabilités. Il a beaucoup travaillé pour le suivi des chantiers et des travaux, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants du Cros de Géorand.

Le camping a fermé depuis mi-septembre suite au décès de Bernard NURY. Bien entendu, la commune est partie prenante

dans le camping, et l'équipe municipale a la volonté de travailler pour qu'un avenir certain et maîtrisé se mette en place pour ce camping, qu'il puisse se développer harmonieusement et qualitativement pour notre commune. Ce camping est important pour la vie du village.

Notre commune a été retenue dans un appel à projet nommé « Plan de Résilience de l'Eau » porté par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Celui-ci vient aider financièrement les communes qui ont subi des tensions sur la distribution d'eau publique en 2022. J'ai, à ce titre, signé une aide financière importante de 282 500 € pour aider plusieurs actions sur notre commune à débuter d'ici fin 2024, à savoir : captage d'une nouvelle source à La Rochette, réfection de conduites très fuyardes à La Palisse (conduite entre le réservoir et le village), travaux complémentaires sur le réseau du Cros (vannes de sectorisation, auto purge pour éviter le gel...), mise en place de télégestion sur tous les réservoirs. Ce contrat apportera une aide de 70 % pour la mise en place d'un plan d'économie d'eau sur la commune qui se traduira par le changement des robinetteries des bâtiments communaux, mais aussi en aidant financièrement nos administrés à l'achat de cuves de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage.

Nous reviendrons vers vous d'ici le printemps, dès que nous aurons plus d'informations techniques pour présenter dans le détail ce dispositif. Le montant total des travaux est de 580 000 € pour lesquels l'Etat a été sollicité à hauteur de 134 500 €, et le Département à hauteur de 47 000 €, ce qui fera un montant de 464 000 € soit 80 % d'aide extérieure.

Cette année, nous avons investi quasiment 80 000 € pour l'entretien et la réfection de nos routes communales. Depuis 2022, le département de l'Ardèche aide financièrement les communes qui investissent dans leurs routes à hauteur de 20 000 € maximum (aide que nous avons eu en 2022 et en 2023). Compte tenu de cette aide que le Département va faire perdre dans les années à venir, en 2024, nous pourrions continuer à investir. Je proposerais qu'une somme de 100 000 € soit mise dans le prochain budget pour continuer à améliorer et à entretenir nos routes. Nous avons beaucoup de routes communales et nous nous devons de les entretenir. Il en va de notre confort, de notre sécurité et donc de la qualité de vie de nos administrés.

L'année 2023 s'achève. Nous avons pu vivre une année riche et particulièrement animée grâce à nos associations et leurs animations, à notre marché du samedi matin et ses exposants, et à nos commerçants qui chaque jour attirent du monde dans le village et créent une dynamique importante. Je veux aussi remercier toutes les personnes qui

se sont investies dans l'organisation de la fête du village du 15 août et de la Fête de l'Agriculture du 20 août. Après les travaux réalisés en 2009 et en 2013 et après ces nouveaux travaux, notre commune aura des réseaux en très bon état, et une ressource en eau garantie.

Bien entendu, je voudrais aussi vous remercier de votre nombreuse présence lors de l'inauguration de « La Halle de La Palisse » et du commerce « Le Géorand ». Cette journée, sous un beau soleil, a permis de montrer à nos financeurs l'importance de leur engagement à nos côtés, mais aussi toute l'importance de ces projets portés par les collectivités dans les petites communes rurales.

Pour terminer, je souhaite, en mon nom, au nom des membres du Conseil municipal et des agents communaux, vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et vous présenter nos meilleurs vœux pour 2024. Que cette nouvelle année vous permette de réaliser vos projets personnels et professionnels, et surtout qu'elle vous garde en bonne santé.

Pour l'occasion, avec l'équipe municipale, **nous vous invitons à la Cérémonie des Vœux le samedi 27 janvier à 11h00 à la salle polyvalente. Vous êtes toutes et tous invités.**

Bonnes, Belles Fêtes de Fin d'Année et Meilleurs Vœux à Vous.

Sébastien PRADIER



ÉDITEUR

Mairie de Cros de Géorand

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Sébastien PRADIER

RÉDACTION

La commission Bulletin Municipal & Communication : Sébastien PRADIER, Cathy USALA, David TEYSSIER, Christine CHAUCHE

CRÉDIT PHOTOS

Alban PRADIER, Cathy USALA, Denis BREYSSE, Christine CHAUCHE, Jean-Marie TAULEIGNE ... Et tous les photographes amateurs !

PHOTO DE COUVERTURE

Manu USALA

CONCEPTION

Béregère GINOUX
berengereginoux@hotmail.fr

MISE EN PAGE

Cathy USALA, Christine CHAUCHE

IMPRESSION

Impression FOMBON 
www.imprimerie-fombon.com

TIRAGE

Décembre 2023
300 exemplaires

Sommaire

- P.2 /** **ÉDITO**
Le mot du Maire.
- P.5 /** **VIE COMMUNALE**
Travaux sur la commune.
- P.7 /** **ACTUALITÉS MUNICIPALES**
Comptes-rendus des conseils municipaux.
- P.12 /** **ASSOCIATIONS & FESTIVITÉS**
L'ADDONA.
Le Rocher des Hautes Terres.
Le Comité des Jeunes.
L'APPMA, La Truite Capricieuse.
L'ACCA, La Saint Hubert des Hautes Terres.
Calendrier des Associations.
- P.14 /** **ARRÊT SUR IMAGE**
L'actualité de la commune.
- P.18 /** **PORTRAIT**
Pascal LAURENT,
Conseiller municipal délégué.
- P.20 /** **HISTOIRE**
Un château à Cros de Géorand
au Moyen Age ...
- P.27 /** **SAVEURS**
La recette de la tarte Tatin au boudin
de Julien BAUD
- P.28 /** **CONCOURS PHOTOS**
Lauréats 2023 & concours 2024



**Samedi 20
27 janvier à 11 h
salle polyvalente 24**

Le maire et ses conseillers sont heureux de vous convier à la cérémonie des vœux samedi 27 Janvier à 11h. Nous clôturerons cette rencontre par un apéritif dinatoire.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

NURY Bernard

âgé de 66 ans
le 23 mai 2023

**FORESTIER Marie Josèphe
épouse PRADEL**

âgée de 87 ans
le 12 décembre 2023

INHUMATION

SOLEILHAC Denise

âgée de 90 ans
décédée à Langogne
le 12 février 2023

JOFFRE Bernard

âgé de 73 ans
décédé à Privas
le 25 mars 2023

**DESCHAUX Elise
veuve CEYSSON**

âgée de 100 ans
décédée à Aubenas
le 29 octobre 2023

*Et nous regrettons aussi
le départ de*

LAURENT Christian

âgé de 79 ans
décédé à Lantriac
le 13 juillet 2023 qui fut élu
sur notre commune :

- conseiller municipal du
12/03/1983 au 17/04/2005
- 2^{ème} adjoint du 17/04/2005
au 24/05/2020

Les travaux sur la Commune ...



◀ Débroussaillage sur la commune, ici l'accès au captage d'eau de La Palisse.



Pose des bouées pour délimiter le périmètre navigable du Lac de La Palisse.



Travaux de voirie avec la société SATP.

Creusement des fossés, ce qui permet aux eaux de pluie de ne pas s'accumuler sur la route.



◀ Pose des barrières neige et des piquets. Cette année la commune en a racheté 500 pour renouveler le stock municipal.



VIE COMMUNALE

Comme annoncé dans le précédent bulletin, l'entreprise BODET a réalisé les travaux d'entretien nécessaire au bon fonctionnement des cloches de l'église.

A savoir :

- Remplacement de la monture de la cloche n°3.
- Réparation du tintement de la cloche n°1.



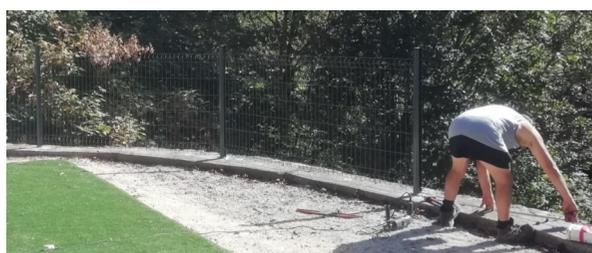
Notre aire de jeux pour enfants était vétuste, et n'était plus aux normes de sécurité. Nous avons donc sollicité la société MEFRAN pour son renouvellement.

Nous avons choisi une structure multi-jeux pour enfants de 2 à 12 ans, et un ressort 4 places.

L'aire de jeux a été mise en service le 8 juillet 2023.

▲ Dans un avenir très proche, il y aura de nombreux bénéficiaires de l'aire de jeux ...

Le remplacement du grillage, a été réalisé par nos employés municipaux. ▶



EN BREF

Les réunions du conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2023

VITALISER LE LAC DE LA PALISSE Demande de subventions

La commune de Cros de Géorand a répondu à l'appel à projet FEDER 2023 et le programme « Accompagner les territoires non-urbains fragiles d'Auvergne Rhone Alpes » au titre du projet « Vitaliser le lac de La Palisse entre histoires passées et avenir à écrire. »

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses en €uros HT	Montant	Financeurs	Subvention	%
Investissements matériels et immatériels	605 000	FEDER	258 940	40
Dépenses indirectes	42 350	Etat	64 735	10
		Région	64 735	10
		Département	129 470	20
		Mairie	129 470	20
Total	647 350		647 350	100

Après délibération, le conseil municipal, approuve le plan de financement prévisionnel et la sollicitation de subvention auprès de la région AURA.

M. le Maire est chargé d'établir les demandes de subventions nécessaires auprès de la Région, du Département, de l'Etat, de l'ADEME, Fonds Vert et tout autre organisme pouvant financer ce projet et autorise M. le Maire à lancer les consultations afférentes à ce projet.

Le Fonds Européen de Développement Régional, plus communément appelé FEDER, est l'un des principaux programmes de financements européens de l'Union Européenne visant à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions.

DENEIGEMENT SAISON 2022-2023 Demande de subvention

Les travaux de déneigement sont subventionnés par le Département de l'Ardèche.



Concernant les dépenses des travaux de déneigement pour la saison d'hiver 2022/2023, il convient d'effectuer la demande de subvention sur la base du montant total des frais engagés qui s'élèvent à 45 308,75 € TTC.

Le conseil municipal de Cros de Géorand,

à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière maximale du Conseil Général de l'Ardèche pour le déneigement.

FETE DU 15 AOUT 2023

Demande de subvention

M. le Maire présente au conseil municipal le projet et le budget prévisionnel concernant les festivités du 15 août 2023 qui ont pour thème cette année :

« **Un 15 août à la campagne** ».



ACTUALITÉ MUNICIPALE

Le montant des dépenses prévues est de 10 604 €.

Le plan de financement est le suivant :

Prestataire	Objet	€uros
Pouss Pouss Prod	Concert : On n'est pas sorti de la grange	2 750
Fantasy	Spectacle	2 100
Pâtes au Gaz	Spectacle	700
Velay réception	Location chapiteau	816
DJM	Scènes praticables	800
DJM	Structure gonflable	500
divers	Guirlandes, tickets, bâches, etc.	180
divers	Tee-shirts logo et marquage événement	400
Méjean traiteur	Repas artistes et bénévoles	1 008
SACEM	Forfait SACEM	200
	Lot tombola	1 150
	Total dépenses	10 604

Recettes

Subvention FIL Département	1 500 €
Subvention Com com	500 €
Fonds propres	8 604 €
Total recettes	10 604 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'opération et son plan de financement. Il autorise M. le Maire à solliciter

ter toutes les aides financières maximales.

ATOUT RURALITE 07

PACTE ROUTIER

Demande de subvention

M. le Maire présente au conseil municipal le dispositif d'aide aux territoires du Département de l'Ardèche dénommé "Atout ruralité 07 - Pacte routier". Il précise que ce programme permet de subventionner les collectivités pour les travaux de voirie communale y compris les travaux de réfection. Le montant des travaux de voirie est estimé à 77 031,50 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte le projet qui lui est présenté et accepte de solliciter l'aide financière du Département de l'Ardèche pour un montant de 20 000 €.

DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité pour la commune de réaliser très rapidement un diagnostic et un schéma directeur d'alimentation en eau potable. Le cabinet Géo SIAPP et IATE présentent une proposition d'honoraires selon le cahier des charges suivant :

- Phase I : connaissance physique du système AEP.
- Phase II : Etat des lieux de la production et de la consommation actuelle.
- Phase III : Analyse du fonctionnement du réseau.
- Phase IV : Construction du schéma directeur.

L'estimation prévisionnelle de l'élaboration s'élève à 17 800 € HT.

Il convient d'ajouter les prestations suivantes 8 300 € HT.

SIG (système d'informations géographiques) et AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage).

Soit un coût global de 26 100 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le devis du cabinet Géo SIAPP / IATE afin de lancer le diagnostic et le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune et de solliciter le concours financier maximal de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour cette réalisation.



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2023

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

M. le Maire propose la **création à compter du 1^{er} décembre 2023 d'un emploi permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural, dans le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 31 h.**

L'agent affecté à cet emploi sera chargé de l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie communale, du déneigement, des espaces verts, des réseaux d'eau potable et assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir

délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la proposition de M. le Maire qui est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste, de modifier ainsi le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

TRAVAUX CAPTAGE « LES CABOTES » Raccordement provisoire

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de mise en place d'un captage au lieu "Les Cabotes" afin d'alimenter le réservoir de "La Rochette" en eau potable étant donné que le réseau actuel n'est pas

suffisant.

M. le Maire présente un devis de l'entreprise REYNAUD - CHABANIS concernant les travaux de raccordement provisoire du captage "Les Cabotes". Ce devis s'élève à 24 435 € HT, soit 29 322 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide le devis de l'entreprise REYNAUD - CHABANIS et autorise M. le Maire à faire les formalités nécessaires pour entreprendre les travaux de raccordement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2023



Le conseil communautaire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAGNE D'ARDECHE Modification du siège social

Depuis le 5 octobre 2023 le conseil communautaire a délibéré pour une modification du siège social de la communauté de communes Montagne d'Ardèche.

Le conseil municipal de la commune de Cros de Géorand, tenu de se prononcer sur la modification du siège social de la Communauté de Communes, y porte un avis favorable à l'unanimité.

Le nouveau siège social ComCom :
Communauté de Communes
Montagne d'Ardèche
620 rue de la zone artisanale
Les Eygades
07470 Coucouron.

SDEA (syndicat départemental d'équipement et d'aménagement) Convention pour mission d'Aide Technique aux Collectivités, do- maine Voirie

Depuis 2015 la mission ATESAT assurée par l'Etat au profit des communes qui en faisaient la demande est arrêtée. Une offre de même type est proposée depuis 2015 par le Département de l'Ardèche.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle offre d'Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communale est assurée par le Département depuis 2017 via le SDEA. Il rappelle que la

commune est membre du SDEA et peut à ce titre bénéficier des prestations effectuées par ce syndicat ; en outre, les statuts de ce dernier lui permettent juridiquement de les effectuer. Il donne les principales caractéristiques de l'offre proposée : Cette mission porte sur le conseil d'ordre général en matière de voirie et la maîtrise d'oeuvre des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale. Elle est forfaitisée à 2,75 € HT par habitant (population totale INSEE) et par an. Cette base est pondérée à raison du linéaire de voirie restant à la charge de la commune dans le cas où une partie de ce linéaire a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale.

Elle est effectuée dans le cadre d'une convention « d'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie » passée par la Commune avec le SDEA, qui fera appel aux moyens humains et aux compétences techniques du Département dans le cadre d'une convention qu'il a passé avec la collectivité départementale.

L'ATESAT (Assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) est une mission assurée par la DDT (Direction départementale des territoires, ex-DDE). Elle a pour but d'accompagner les communes et les groupements de communes dans les domaines de la voirie.

Les données servant de base à la rémunération de l'Assistance Technique aux Collectivités pour la commune de Cros de Géorand sont : 153 habitants, 35 067 mètres de linéaire voirie communales, dont 4 980 transférés à l'intercommunalité, donc 30 087 m géré par la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de recourir à cette proposition d'assistance technique en matière de voirie et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le SDEA.

COMPTABILITE Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57

La norme comptable M57 permet de suivre le budget et la comptabilité des entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant du niveau communal, départemental et régional. Elle est désormais applicable de plein droit par la loi.

Cette nouvelle norme comptable M57 reprend l'ensemble des budgets gérés actuellement selon la comptabilité M14 dont le budget général de la commune et les budgets annexes comme le CCAS.

Les budgets annexes des services publics industriels et commerciaux comme l'eau, l'assainissement, les transports urbains conservent le système de comptabilité M14.

ACTUALITÉ MUNICIPALE

Le passage à la norme budgétaire et comptable M57 permet d'assouplir les règles budgétaires en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues. Elle offre un pré-requis pour présenter un compte financier unique et l'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes.

Le conseil municipal de Cros de Géorand, adopte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 et précise que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14, à savoir le budget principal de la Commune et le budget du multi-commerce.



EAU & ASSAINISSEMENT

Délibération contre le transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement aux Communautés de Communes au 1^{er} Janvier 2026

Un transfert de la compétence Eau

et Assainissement des communes aux communautés de communes devrait être rendu obligatoire par la loi au 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir longuement discuté, le conseil municipal de Cros de Géorand, à l'unanimité, se prononce contre ce transfert obligatoire de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche, au 1^{er} Janvier 2026, et demande à ce que chaque commune soit libre de choisir si elle souhaite conserver ou transférer cette compétence.

Extrait de la délibération

« Considérant le principe de libre administration des communes reconnu dans l'article 72 de la constitution française, considérant que lors d'un transfert de compétences les deux organes délibérants doivent accepter le transfert par délibération, considérant que la prise d'une compétence par la Communauté de Communes oblige à une modification de ses statuts par délibération, et une validation de ces statuts par la majorité de ses membres, et que même si cette compétence s'impose à elle par la loi, elle devra être validée financièrement par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) et donc votée par les élus, considérant que le transfert détériorera la qualité du service au vu, par exemple, de la distance, et donc du temps d'intervention entre les services techniques de la Communauté de Communes et les unités de distribution d'eau dans les communes, considérant que ce transfert induira automatiquement une augmentation du prix dans le cadre de l'harmonisation, et qu'il n'est pas opportun de pénaliser les administrés, une nouvelle fois après une période très complexe, considérant que les difficultés locales, en particulier en période de crise, sont très bien gérées par les élus communaux, considérant que certaines communes se sont déjà regroupées selon un découpage par bassin souvent différent des limites administratives des Communautés de Com-



munes, considérant, en particulier dans les zones de montagne, que les interconnexions sont quasiment impossibles au vu des problématiques de relief, considérant que les élus n'ont pas besoin d'une loi pour s'adapter ou s'organiser à l'échelle des territoires, et qu'en matière d'eau, la solidarité entre communes existe depuis toujours, considérant que tout ce qui s'impose depuis Paris n'est généralement pas en adéquation avec les territoires, et en particulier avec les spécificités très rurales de l'Ardèche, considérant l'attachement des communes et des maires à cette compétence, et au vu de la forte mobilisation des élus ardéchois lors de la manifestation organisée à Valence. »

Le conseil municipal de Cros de Géorand, à l'unanimité, se prononce contre ce transfert obligatoire.

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE Programme de résilience 2023-2024

Le Maire présente au conseil municipal le projet de programme de résilience 2023-2024 établi avec l'agence de l'eau Loire Bretagne qui prévoit le financement de plusieurs opérations dont :

Une nouvelle ressource en eau au hameau de la Rochette mais aussi sur les réseaux actuels, la pose de compteurs de production, de vannes de sectorisation, une télégestion, une autopurge pour l'hiver, des compteurs sur les bâtiments com-



munaux d'économie d'eau (comprenant des mousseurs, des cuves, environ 40 robinets/20 sanitaires pour les locaux communaux) et des cuves pour les particuliers (100 unités).

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve ce plan de résilience et autorise le Maire à le signer.

ASTREINTES DE DENEIGEMENT HIVER 2023-2024

M. le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de mettre en place des astreintes pour assurer le déneigement sur la commune par les agents communaux pendant les week-ends et jours fériés.

**ASTREINTES HIVER 2023-2024 :
du 02 décembre 2023
au 31 mars 2024.**

Ces astreintes seront assurées par l'adjoint technique titulaire et l'agent technique en CDD, qui travailleront un week-end non l'autre. Ils seront rémunérés sur la base du tarif des astreintes de sécurité en vigueur. Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la mise en place de ces astreintes et autorise M. le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire à cette mise en place.

**TRAVAUX D'EAU 2024
Demande de financement de l'Etat**

Vu le projet de programme de résilience 2023-2024 établi avec l'agence

de l'eau Loire Bretagne et validé en conseil municipal ce jour et au vu du contenu de ce programme prévoyant le financement de plusieurs opérations, le conseil municipal à l'unanimité sollicite pour la réalisation de ces opérations, en sus du financement de l'Agence de l'Eau, le financement de l'Etat par la DETR et le financement du Département de l'Ardèche.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter les aides de l'Etat et du Département et valide le plan de financement.

Montant en €uros HT	
Estimation des travaux	450 000,00
Plan de financement	
Subventions Agence de l'eau Loire Bretagne	191 500,00
DETR	121 500,00
Département de l'Ardèche	39 500,00
Emprunt	97 500,00
TOTAL	450 000,00

**CREATION D'UN GITE A LA PALISSE
Travaux de maîtrise d'oeuvre -
Demande de financement**

M. le Maire présente au conseil municipal deux devis de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gîte "standing" à La Palisse. Deux bureaux d'études ont été consultés pour ce projet et ont fourni des propositions d'honoraires. Après avoir étudié les deux propositions, le con-

seil municipal à l'unanimité décide de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre de Tam Tam architecture pour un coût de 10,75 % du coût prévisionnel des travaux.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter le financement de l'Etat (DETR et/ou autre financement) et valide le plan de financement suivant :

Montant en €uros HT	
Maîtrise d'œuvre (220 000 € x 10,75%)	23 650
DETR sollicitée 40%	9 460
Fonds propres	14 190
TOTAL	23 650

Une demande de DETR sera faite en 2024 pour le financement de la partie travaux.

La DETR, dotation d'équipement des territoires ruraux est une subvention de l'Etat pour des projets d'investissement.



ASSOCIATIONS & INFOS PRATIQUES

ADDNA (Association Départementale pour le Développement du Ski Nordique en Ardèche)

Contact : Bernadette ROCHE 06 85 33 15 21
Adresse mail : addsna@hotmail.fr

Marche Nordique

Le lundi de 9 h à 12 h ou de 14 h à 17 h, selon le temps et la saison !

Gymnastique fitness

Une gymnastique de forme qui par un ensemble d'exercices permet d'améliorer sa condition physique et son hygiène de vie dans un souci de bien-être (entraînement cardiovasculaire et renforcement musculaire).

Le lundi de 19 h à 20 h à Rieutord.

Le mardi de 19h à 20h (en alternance St Cirques ou Coucouron).

Le jeudi de 19h à 20h (en alternance Cros de Géorand ou Le Béage).



Le Rocher des Hautes Terres



Gymnastique énergétique

Reprise de l'activité "gymnastique énergétique", pour le bien-être et l'équilibre corps/esprit.

Il s'agit d'un temps pour soi, un temps

d'écoute et de partage. Expérimenter différents exercices, comme les étirements, les enchaînements de mouvements lents, fluides, des postures statiques, une

attention à la respiration, les auto-massages, les massages, la relaxation, la méditation ou visualisation guidée ou en silence. Grâce à une pratique régulière, ces différents "outils" permettent de soutenir, fortifier, harmoniser notre énergie vitale. Cette gymnastique s'adresse à toutes et tous. Chacun adapte la pratique en fonction de ses possibilités physiques. Chaque individu, par sa présence, sa pratique attentive et bienveillante, participe au bien-être individuel et collectif du groupe.

Le jeudi de 14 h 15 à 16 h 15 à la salle polyvalente.

Intervenante : Véronique 06 69 97 19 88

Le Comité des Jeunes

Le samedi 22 avril, le Comité des Jeunes a rassemblé 50 équipes sur la place de Cros de Géorand. Les joueurs ont profité de ce bel après-midi ensoleillé pour disputer un concours en doublette. En fin d'après-midi, la remise des coupes a récompensé les finalistes. Le Comité des Jeunes remercie tous les participants à cette journée, qui s'est terminée par un bal où régnait la bonne humeur et la convivialité, précédé d'une excellente paëlla !



Arnaud LAURENT président du comité des jeunes depuis plus de 8 ans a réuni son équipe ce samedi 3 novembre 2023 pour préparer le changement de bureau de l'association et accueillir de nouveaux jeunes. Ce fut l'occasion de préparer le programme des manifestations pour 2024 et de passer un moment important de partage entre les anciens jeunes et les nouveaux jeunes. Une réunion sera organisée en cours d'année pour statuer et élire le nouveau bureau.

MANIFESTATIONS

Samedi 30 mars

Bal avec DJ

Dimanche 31 mars

Repas - soirée dansante

Samedi 20 juillet

Concours en doublette - BBQ - bal avec DJ

Mercredi 14 août

Tête à tête - repas GEORAND- Triplette - paëlla - bal avec DJ

Le comité des jeunes sera constitué de 14 membres avec : 9 nouveaux entrants, 5 restants et 11 départs.

Nouveau bureau :

Président : PHILIPPOT Robin
Trésorier : ANJOLRAS Margaux
Secrétaire : OLLIER Berthille
Vice-président : FARGIER François
Vice trésorier : ANJOLRAS Candice
Vice-Secrétaire : ALIX Lilian



Nouveaux entrants :

ALIX Lilian, ANJOLRAS Candice, ANJOLRAS Margaux, BOURDELY Baptiste, COUDENNE Lina, OLLIER Berthille, PHILIPPOT Julie, TEYSSIER Louis, VALMALLE Tom.

Membres restants :

FARGIER François, JOURDAN Augustin, LAURENT Rémi, LEYVASTRE Florian, PHILIPPOT Robin.

Le mot du nouveau président :

« Étant très attaché au Cros de Géorand, voilà plus d'un an que je me suis investi au comité des jeunes. Après cette année très réussie, des moments conviviaux et de nombreuses entrées au comité, j'ai décidé de prendre la présidence à la suite d'Arnaud LAURENT, un président qui a été plus qu'à la hauteur. Je prendrai officiellement mes fonctions à partir de mes 18 ans, courant mai 2024. Je remercie les membres sortant pour leur engagement durant toutes ces années (beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui parents). Nous sommes désormais 14 jeunes au comité et j'ai hâte que, ensemble, nous participions comme il se doit à la vie de la commune. Nous vous attendons nombreux pour notre premier évènement le 30 mars au soir pour le Bal de Pâques et le 31 mars au soir pour un repas à la salle des fêtes. »

Robin PHILLIPOT

Le mot des jeunes vieux en départ du CDJ :

« Nous sommes ravis d'avoir partagés de si bons moments au sein du CDJ. Des années où nous nous sommes investis pour faire bouger le village à travers les bals, les repas et les concours de pétanque. Nous avons tissé des liens d'amitié forts au travers de cette association. Nous tenons à remercier la jeunesse de prendre le relais et nous ne manquerons pas une occasion de venir les soutenir lors de leurs manifestations ! Merci aux CROUSEILLOUS et COUSEILLOUNES de nous avoir soutenu lors de nos manifestations. »

LAURENT Arnaud, ARCIS Hippolyte, BLANC Coralie, BREYSSE Clément, DE FUENTES Sheila, ESPIARD Coralie, ESPIARD Etienne, LAURENT Guillaume, LITOT Etienne, LITOT Mylène, PLANTIN Loïc.



CALENDRIER DES ASSOCIATIONS

APPMA LA TRUITE CAPRICIEUSE Samedi 9 mars 2024



- **Ouverture de la truite en 1^{ère} catégorie.**
- **Début avril**, invitation à venir partager un moment convivial au bord du lac de La Palisse pour son traditionnel casse-croûte.

C'est l'occasion de se rencontrer entre amis, pêcheurs, famille, voisins. La veille, le vendredi, **150 kgs de truites Fario** seront déversées.

La truite Capricieuse organise plusieurs déversements sur l'année.

L'association vous invite à consulter son site officiel pour connaître la liste des dépositaires, les informations et les dates des manifestations qui y sont régulièrement mises à jour :

<https://www.latruitecapricieuse.com/>



ACCA LA SAINT HUBERT DES HAUTES TERRES Samedi 16 mars 2024 Les repas à midi et le soir sont prévus sur réservation.

- **dès 7h00 : démonstration de chiens courants en pleine nature**, le matin pour le café.

À l'initiative de Cyril LAURENT, Loïc PLANTIN et son équipe se sont associés pour organiser sur la commune de Cros de Géorand une manifestation hors concours. C'est l'occasion de réunir de nombreux passionnés pour la chasse aux chiens courants.

Vous aurez l'occasion de voir évoluer dès le matin des meutes sur renard, sur lièvres et sur chevreuils.

Organisation de la journée :

- **de 8h à 10h : 1^{er} lâcher** la meute renard de Yoann CHABERT et Anthony BEAL avec 16 Beagle-Harrier.
- **de 10h à 12h : 2^{ème} lâcher** la meute lièvre de M. PONO avec 10 ariégeois.
- **de 12h à 16h : 3^{ème} lâcher** la meute lièvre des frères BALANDRAUD et William CHAPPEL avec 20 Bruno du juras, 2 fois vainqueurs de la finale nationale sur lièvre.
- **de 16h à 18h : 4^{ème} lâcher** une meute chevreuil de M. BERAUD et les frères THIEBAULT avec environ 15 griffons fauve de Bretagne.

L'actualité de la commune



4 juin 2023

Fête du Fin Gras du Mézenc

Cette année les festivités se sont déroulées en Ardèche, au Lac d'Issarlès.

L'année prochaine en 2024, la fête se déroulera le dimanche 2 juin à Présailles, village de Haute-Loire.

Les élus de Cros de Géorand étudient la faisabilité d'un accueil prochain de cette manifestation sur notre commune.

17 juin 2023

10h30 inauguration de « La Halle de La Palisse »

Le ruban inaugural a été coupé ! Sébastien PRADIER, Maire entouré de Patrick LEVERINO, sous-préfet de Largentière, Fabrice BRUN, député et conseiller régional, Mathieu DARNAUD, sénateur, Olivier AMRANE, président du conseil départemental, Sandrine GENEST, 1^{ère} vice-présidente, Bernadette ROCHE et Armand BADIA conseillers départementaux, Jacques GENEST, président de la communauté de communes Montagne d'Ardèche, Patrick COUDENE, président du syndicat des énergies de l'Ardèche, André FERRAND vice-président de l'association des maires ruraux de l'Ardèche, la brigade de gendarmerie de Lanarce et Xavier DELORME pour EDF.

Habitants et visiteurs s'approprient cette nouvelle place avec sa halle protectrice, une vue sur le lac, un lavoir rénové et un espace dédié aux jeux de boules.

Une inauguration en amenant une autre ...

11h30 inauguration du commerce « Le Géorand »

Les mêmes protagonistes (habitants et élus) se sont ensuite retrouvés au cœur du village pour l'inauguration officielle de la création et l'ouverture du nouveau commerce. Ces deux événements se sont clôturés par un apéritif préparé par les gérants du restaurant.

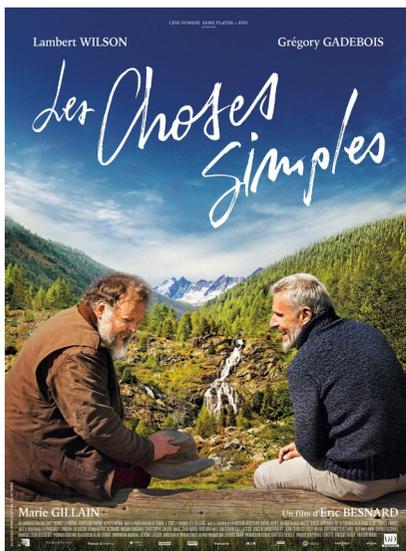


4 août 2023

Préparatifs pour la fête du 15 août

Les élus communaux et les bénévoles des associations se sont réunis pour construire la logistique des festivités de la grande fête du 15 août.

Cette manifestation ne pourrait pas exister sans la participation de nombreux bénévoles.



5 août 2023

Soirée cinéma avec le film « les Choses Simples »

Une centaine de spectateurs ont assisté à la projection du film d'Eric BESNARD, tourné en région Auvergne Rhône-Alpes et sorti dans les salles en février 2023.



Cette soirée était organisée grâce à un partenariat de la Maison de l'Image et de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche.

14 août 2023

Une journée « pétanque » avec le Comité des Jeunes

Le Comité des Jeunes a réalisé avec succès une journée complète d'animation, comprenant un concours de pétanques avec deux tournois : tête à tête & triplettes, puis un repas paëlla avec un bal en soirée.





15 août 2023

« Un 15 août à la campagne ! »

Ce fil conducteur a inspiré une belle programmation pour la fête du village. Les habitants et les touristes ont pu se retrouver en fin de matinée autour de la buvette, puis pour partager un repas préparé par Marie MEJEAN. Dans l'après-midi plusieurs scènes ont enchaîné les spectacles de « Pâtes au Gaz », « de Fantasy », puis en soirée le concert du groupe « on n'est pas sorti de la grange ». Une restauration rapide permettait à chacun de rester sur place pour profiter pleinement de cette longue journée festive.

20 août 2023

Fête de l'agriculture

Organisée par les jeunes agriculteurs de la FDSEA 07. Les visiteurs venus nombreux ont pu assister à des démonstrations tout au long de la journée, comme les chiens de troupeaux, la tonte de mouton, le concours de labour, mais aussi l'exposition de tracteurs. Ils ont été nombreux à partager le bœuf à la broche pour le repas de midi !



26 août 2023

Visite des tourbières au Montfol ... les pieds dans l'eau !

Les techniciens EPAGE Loire-Lignon de l'antenne de Coucouron conviaient les habitants à découvrir la zone humide des sources du Tauron, au pied du Montfol. Une dizaine de personnes, dont trois élus de la commune de Cros de Géorand ont répondu à cette invitation. Une promenade passionnante sur la tourbière du Montfol, les participants ont appris et apprécié.



11 novembre 2023

Commémoration ...

Tous les morts pour la France, qu'ils soient civils ou militaires, sont désormais honorés le 11 novembre. Ce texte permet de rendre hommage à tous ...

Sébastien PRADIER a remercié les personnes pour leur présence, les anciens combattants du comité local FNACA présidé par M. CHARRE, Bernadette ROCHE, conseillère départementale, Karine ACCASSAT, maire de Saint Cirques en Montagne, Thibault ROBERT, maire de Mazan l'Abbaye, Fernand GINEYS, maire honoraire de Cros de Géorand, les pompiers, accompagnés des jeunes sapeurs pompiers et les gendarmes de la brigade de Lanarce.

25 novembre 2023

Les 50 ans de l'ADDNA

Arnaud ECHINARD président de l'Association pour le développement du ski nordique en Ardèche (ADDNA) a convié ses adhérents à fêter les 50 ans du club. Les élus locaux et départementaux étaient présents auprès des membres de l'association pour marquer la date anniversaire d'une structure qui a beaucoup œuvré pour le développement de la montagne.



25 novembre 2023

Inauguration du concours photos

Lors de la remise des prix du concours photos, Sébastien PRADIER, maire, Sandrine GENEST, Bernadette ROCHE et Christian FEROUSSIER, conseillers départementaux ont rappelé l'importance des animations pour faire vivre la montagne.

25 novembre 2023

Repas du CCAS

Le Centre Communal d'Action Social a organisé un repas pour les personnes de plus de 65 ans. Dans son discours Sébastien PRADIER, le maire, a proposé d'avoir une pensée pour les disparus et rappelé qu'un colis de Noël sera apporté aux absents. Une cinquantaine de personnes ont dégusté un menu de fête.



Le rôle du conseiller municipal délégué



Mais qui es-tu Pascal ?

➤ Je suis crouseillou, né le 26 avril 1970 au Monastier, j'ai grandi dans le quartier de Rognon auprès de mes parents qui tenaient la ferme de Chante. Je suis allé à l'école primaire au Béage et ensuite au collège au Monastier. Puis j'ai poursuivi mes études au Puy-en-Velay jusqu'à l'obtention d'un BTS agricole.

En 1993 et pendant 3 ans, j'ai travaillé comme technicien de la FDSEA 07 en appui aux éleveurs ardéchois. Cette mission m'a permis de découvrir la diversité du département ardéchois et les élevages adaptés aux spécificités de chaque terroir : Le plateau, le Coiron, Vernoux les Boutières, la région d'Annonay, ... En 1996, j'ai repris la ferme familiale en GAEC avec mon frère, Philippe. Je me suis marié en 2001 avec Nathalie. Nous avons deux enfants, Manon qui a 20 ans et Rémi âgé de 17 ans.

Qu'est-ce qui t'attache à la commune du Cros ?

➤ J'y ai de profondes racines. Mon père est né à la ferme de Reynaud et a ensuite habité à la ferme de Clarou. Ma maman a vécu au Béage, puis à Malbastit. Ils se sont mariés et établis à Rognon en 1966. Une belle histoire familiale m'attache au Cros de Géorand.

Quels ont été tes engagements ?

➤ Mes connaissances acquises en qualité de technicien m'ont amené dès mon installation agricole à m'investir en tant que délégué syndical agricole pour suivre la filière lait pendant de longues années (1996-2006). J'ai aussi succédé à André MARTIN pour assumer la fonction de délégué cantonal FDSEA pour la période 2002-2017. Une phase durant laquelle il a fallu gérer les aléas de plusieurs années de sécheresse. Un engagement en amenant un autre, en 2007, j'ai été élu à la Chambre d'Agriculture. Dans cette instance, j'ai suivi de près la mise en œuvre d'un atelier collectif de découpe, le projet « lait bio de montagne » et aujourd'hui le « bœuf des prairies fleuries », une marque à laquelle j'accorde beaucoup d'importance.

Je suis aussi administrateur au sein de la caisse locale du Crédit Agricole depuis l'année 2000.

Quelles connaissances as-tu de la commune du Cros de Géorand ?

➤ Mon père et mon frère ont été conseillers municipaux au cours des années 1980-1990 et au début des années 2000. Ils m'ont transmis une bonne connaissance de notre commune. Une commune vaste, plus de 4 000 ha, avec un plateau au climat rude et un village moins exposé mais encaissé aux accès plus difficiles. Les problématiques sont différentes, mais les habitants sont solidaires, unis. Cela se ressent lors des fêtes de village. Il y règne une ambiance familiale.

Qu'est-ce qui t'a motivé pour rejoindre la liste conduite par Sébastien PRADIER ?

➤ Sébastien a composé une équipe dynamique. Il a su réunir des profils très complémentaires. Cette capacité qu'à Sébastien PRADIER à être rassembleur est vitale pour une petite commune comme la nôtre. Je mesure aussi les compétences de notre Maire en matière de gestion des finances, de mise en œuvre des projets et de suivi des dossiers. J'ap-

précie son dynamisme et j'ai accepté de faire partie des personnes ressources pour les questions agricoles et le déneigement.

Comment envisages-tu ton rôle d'élu dans les années à venir ?

➤ Il est important de garder notre territoire vivant par le maintien des habitants et par l'arrivée de nouveaux résidents permanents. Pour cela nous devons veiller à la qualité des services (voirie, déneigement, commerce, soins, poste, école, ...). Je perçois aussi notre place d'élus comme une force de proposition pour accompagner les projets des particuliers, lesquels, à l'avenir, feront partie intégrante de la commune ...

Quelles ont été tes premières missions lors de ta prise de fonction ?

➤ Je siège aux deux commissions : agricole et déneigement.

- Au sein de la commission agricole, nous avons régularisé les dossiers de l'ensemble des terrains communaux sous forme de baux locatifs pour les exploitations siégeant sur la commune et sous forme de convention pluri-annuelles pour les exploitations hors commune.

- Au sein de la commission déneigement, nous avons mené une réflexion pour continuer à avoir un service efficace, équitable, qui entre dans nos budgets. Nous avons fait le choix d'acquérir notre matériel pour déneiger une partie de la commune. Pour le secteur le plus haut nous continuons de faire appel à une entreprise privée. Pour les quartiers du versant St Cirgues et du Lac d'Is-sarles nous avons des conventions avec les communes concernées.

Qu'est-ce qu'il te semble important de maintenir à Cros de Géorand et quel projet te tient particulièrement à cœur ?

➤ Nous devons construire l'avenir sur des équilibres si fragiles, entre population active et résidences secondaires, entre coeur de village et

habitats dispersés. Les élus doivent veiller au maintien des services pour faciliter la vie quotidienne de chacun et pérenniser les installations. Notre équipe a bien conscience aussi du soutien que nous devons apporter aux associations. Elles jouent un rôle essentiel. Elles rassemblent et créent de la convivialité.

Compte tenu de ma situation géographique, sur le haut plateau, il me tient particulièrement à coeur de maintenir sur notre commune un service de déneigement de qualité pour éviter l'isolement de nos concitoyens en hiver.

Quels sont pour toi, les points de vigilance ?

➤ Nous devons gérer notre commune en « bon père de famille » et rester vigilant sur le dimensionnement des projets pour rester à l'équilibre. L'actualité, la crise, la situation inflationniste nous oblige à la prudence.

Un autre point de vigilance que je relèverai est de savoir recueillir l'avis de la population pour répondre correctement aux attentes.

Quel conseil donnerais-tu à un jeune qui souhaite s'engager dans la vie locale ?

➤ Les jeunes peuvent s'investir très tôt dans les domaines qui les motivent, les associations, les syndicats, et également les communes ... Ils peuvent s'impliquer progressivement. Ils sont force de proposition et participeront à la prise de décision.

Si je dois donner un conseil, je reprendrais cette phrase :

« seul on avance plus vite, mais ensemble on va plus loin ».

C'est collectivement que l'on construit l'avenir et c'est à plusieurs que l'on peut atteindre des objectifs ambitieux.

Un château à Cros de Géorand au Moyen Age ...

De ce château ne subsiste que quelques pierres que vous pourrez découvrir en vous promenant sur le sentier « l'eau et sa force ».

Éléments d'histoire et de topographie d'un castrum révélé par les textes notariés et judiciaires, à la fin du Moyen Age.

Pour ces pages de la rubrique histoire, nous remercions sincèrement Monsieur Laurent HAOND qui nous a autorisé à publier son article excellent rédigé en 2014 pour « Les cahiers de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent » (article paru dans le numéro 123 des cahiers MATP).

Cet article sera proposé dans son intégralité et vous le découvrirez au fur et à mesure de l'édition de notre bulletin municipal.

Voici, la première partie.

**Auteurs :
Anne-Marie MICHAUX
& Laurent HAOND**

A la mémoire de Régis SAHUC qui, le premier, a dressé une histoire du château et de la famille de GEORAND.

20 / Juillet-Décembre 2023

Les hauts plateaux du Vivarais tiennent une place particulière dans le coeur des Ardéchois « là-haut dorment les ancêtres » et il est vrai que souvent, les généalogies trouvent leurs sources sur ces hautes terres si singulières pour leur climat hostile en hiver mais tellement accueillantes quand vient le printemps et ses prairies couvertes de fleurs. L'architecture vernaculaire a conservé quelques belles fermes couvertes de lauze, plus rarement de genêt. Bien que ruinées, l'abbaye de Mazan et la Chartreuse

de Bonnefoy racontent encore des centaines d'années de présence spirituelle en ces lieux propices pour la méditation.



L'Abbaye de Mazan.

MAIS QUE RESTE-T-IL DE L'EPOQUE FEODALE ?

Où sont les ruines des châteaux du Moyen Age dont chaque bourg ou village du Vivarais s'enorgueillit ? Ces châteaux ont pourtant bel et bien existé. Leurs plans étaient simples et ces donjons, qui se dressaient depuis le X^e siècle, appartenaient aux plus anciens lignages de cette province. Les Géorand étaient de ceux-là et leur château, aujourd'hui disparu, mérite d'être célébré dans l'his-

toire du Vivarais. Au-delà de l'analyse de la topographie du château et de l'organisation du finage de la seigneurie de Géorand, cette étude vise à comprendre pourquoi la famille de Géorand s'installa en ce lieu et comment s'établit la succession complexe d'Hélène de Géorand, héritière de la première lignée de ces seigneurs de la Montagne.

LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE & HISTORIQUE

Le terroir de Géorand est situé en plein milieu de cette région qui est communément nommé la Montagne par les Ardéchois. A une altitude moyenne de plus de 1200 mètres, il s'agit en fait d'un vaste plateau d'où surgissent parfois quelques anciens volcans appelés sucus dans le dialecte local.

Par cette région, aux confins des anciens Velay et Gévaudan. Le Vivarais accède au coeur du Massif Central. Pour parvenir au Pays des sources de la Loire, il faut, lorsqu'on vient du sud, gravir un immense talus à pente raide, contrefort méridional du Massif Central. On parvient alors dans une contrée complètement différente. Tout change brusquement : le paysage, le climat, les cultures et même la mentalité des habitants. Régis SAHUC écrivait d'ailleurs : « *Sur les hauts plateaux des sources de la Loire, sous la neige ou la brume qui les isole pendant des mois du reste des vivants, il n'y a place que pour la méditation du moine, la vie contemplative du pâtre et le labeur obstiné du paysan* ».

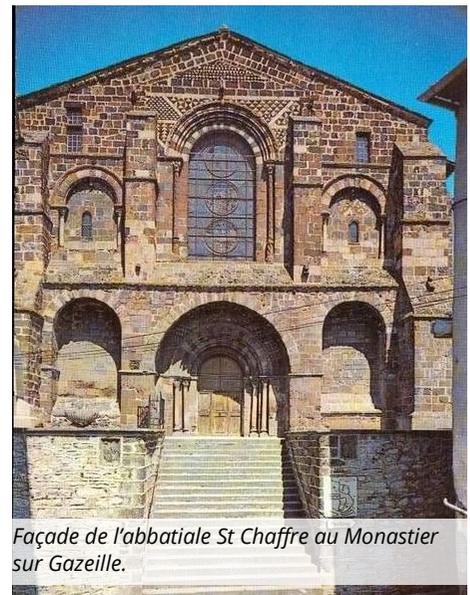
Plus que le relief c'est le climat qui caractérise la Montagne vivaroise. Particulièrement rude, il ne présente plus aucun signe de la douceur méditerranéenne qui baigne le Bas-Vivarais et les Cévennes, pourtant distants de quelques dizaines de kilomètres seulement.

La saison dominante est l'hiver, qui peut durer six mois. En plus de la neige et du gel, le vent complète la dureté de ce climat. Il souffle du nord ou du sud, plus de trois cents jours par an. En hiver, dépassant parfois les 100 km/h, il se transforme en véritable blizzard, la *burle*, qui soulève la neige déposée au sol et forme des congères pouvant atteindre, voire dépasser, sept à huit mètres en certains endroits.

Avec de telles conditions climatiques, la Montagne sera peu habitée jusqu'à l'époque carolingienne, en comparaison des autres régions

du Vivarais. La qualité de l'herbe, qui pousse à profusion sur les hautes terres, est cependant un atout pour ces contrées inhospitalières. La prairie comprend à la fois les prairies de fauche et des pâturages. Les sols basaltiques, très présents dans le haut bassin de la Loire, sont riches et donnent une herbe courte, serrée, savoureuse et très nourrissante pour les bovins et les ovins.

La valeur de ces prairies a été reconnue de tout temps et leur a valu une incontestable vocation pastorale. Les monastères et chartreuses ne s'y tromperont pas et l'abbaye Saint-Chaffre du Monastier, située dans le proche Velay, s'installera très tôt sur cette Montagne, dès le X^e siècle. Ce sera le cas du côté des sources de la Loire, à Ligeret, puis le long du jeune fleuve, jusqu'à la région du Lac d'Issarlès, à Pourcelayre et à Rajasse. C'est donc bien la richesse des prairies de la Montagne vivaroise qui va inciter les moines à s'implanter dans ces régions, pourtant inhospitalières. Dès le début du X^e siècle, Itier, ancêtre du lignage de Géorand remet au monastère bénédictin de Saint-Julien de Brioude en Velay le terroir dit *Ad illos Crosos* (vers les Cros) dans lequel se trouvait une chapelle, pour une valeur de dix manses, ainsi que le mans du Cros.



Façade de l'abbatiale St Chaffre au Monastier sur Gazeille.

Ce lieu du Cros était à cette époque un domaine carolingien au centre duquel un lieu de culte était rattaché. Cette donation fut suivie par la création d'un prieuré rural qui fournissait trois quintaux de fromage pour la table de l'abbé. Dans cette région qui relevait du diocèse de Viviers et qui jouait le rôle de pivot entre la vallée du Rhône, les Hautes Cévennes et le Velay, l'évêque du Puy aura une forte influence pendant tout le Moyen Age. Rien d'étonnant que ce soit des monastères vellaves qui s'installèrent les premiers sur les hauts plateaux pour exploiter ces terroirs voués à l'élevage et à la sylviculture.

Entre le X^e et le début du XIV^e siècle, les sources d'archives sont muettes sur le lieu du Cros. Le prieuré du Cros, qui relevait du monastère de Brioude, passe pendant cette période à la Chaise-Dieu, autre puissant monastère bénédictin vellave fondé par Saint Robert en 1043. A ce stade de nos recherches, nous ne connaissons pas les motivations de ce rapprochement. Il semble néanmoins que ces mutations ne soient pas isolées : à cette même époque, les domaines de la Montagne du Vivarais, gérés par les bénédictins de Saint-Chaffre, passent aux mains des cisterciens de Mazan, notamment dans la région de Sainte-Eulalie.

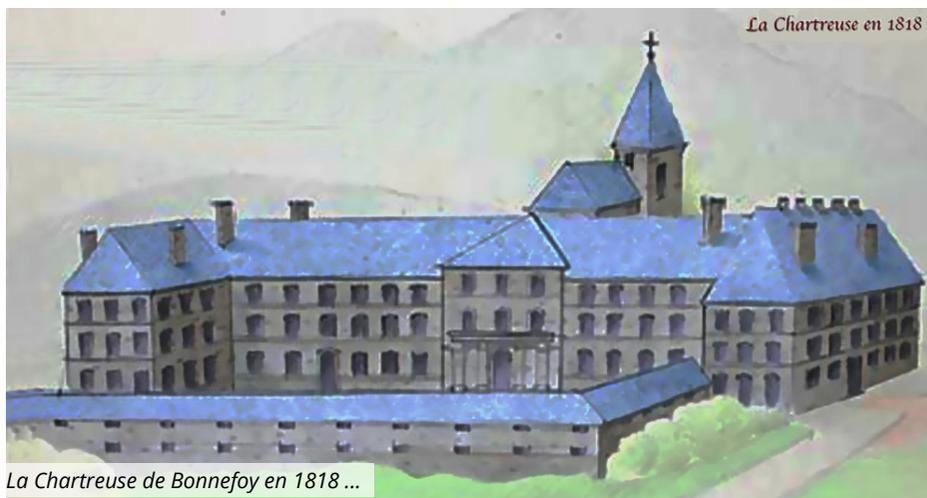
HISTOIRE

En 1326, le prieuré du Cros, désormais casadéens, est uni à celui des Sagnes qui relevait jusqu'alors de celui de Saint Paul de Tartas. Le prieur du Cros est alors le seigneur d'un petit fief. La majorité de ses terres sont situées entre la voie du Pal, sur le plateau d'Usclades et l'église du Géorand, dans la vallée du Tauron. Ce prieuré du Cros possédait une cour de justice. Le prieur résidait sur place au Moyen Age puis le prieuré devint un simple bénéfice. Arrenté à un fermier local par un prieur qui résidait au loin, ses terres furent vendues comme bien national à la Révolution.

Née à la Chaise-Dieu en 1050, la congrégation casadéenne, qui suit la règle de Saint Benoît, s'est rapidement étendue, et a rayonné dans toute l'Europe de l'Ouest. Pendant plus de sept siècles, l'abbaye fut à la tête d'un important réseau de prieurés et d'abbayes.

Casadéen vient de Casa Dei, « maison de Dieu » en latin : c'est le nom que reçut l'abbaye avant de se transformer en « Chaise-Dieu », le « lieu où réside Dieu ». Un site casadéen est donc un élément architectural (abbaye, prieuré, grange...) ou paysager qui était rattaché à la congrégation bénédictine de La Chaise-Dieu et dépendait de l'abbaye-mère.

Les abbayes bénédictines vellaves de Brioude, Saint Chaffre et la Chaise-Dieu étaient donc largement possessionnées au Moyen Age central sur la Montagne vivaroise. L'avènement de la féodalité, au tournant du X^e siècle et la création des premiers châteaux favorisèrent bientôt l'implantation d'ordres monastiques nouvellement créés : les cisterciens et les chartreux. A l'instar des seigneurs du Mézenc, qui avaient favorisé le développement de l'abbaye de Saint Chaffre du Monastier, et des Hictérides, qui usèrent de leurs largesses à l'égard des chanoines de Brioude, ce furent les seigneurs de



La Chartreuse de Bonnefoy en 1818 ...



Et aujourd'hui.

Géorand, au XII^e siècle, du Béage, des Eperviers et dans une moindre mesure des Montlaur qui donnèrent ou vendirent de larges terroirs aux cisterciens de Mazan, d'Aiguebelle et des Chambons ainsi qu'aux chartreux de Bonnefoy.

Le château de Géorand s'installe au centre des nombreux terroirs que la famille des Itier possédait en Vivarais et à proximité du lieu de culte que cette même famille avait donné à la Collégiale de Brioude au début du X^e siècle. A cette même époque, fin X^e-début XI^e siècle, d'autres seigneuries se mettent en place dans la région des sources de la Loire. Issues du lignage des seigneurs du Mézenc, les familles du Béage, de Contagnet, de Fouchades, seront voisines du seigneur de Géorand. Les Montlaur, eux, établis près de Coucouron, constituent une branche cadette de la famille des vicomtes de Polignac. L'origine de la famille des Eperviers, dont le château est situé à quelques kilomètres de celui de

Géorand, reste quant à elle non élucidée.

Si le château de Géorand n'était pas situé à proximité directe d'une importante voie de communication, il n'en reste pas moins que la seigneurie de Géorand était traversée par l'axe majeur qui, au Moyen Age, reliait le Puy à la vallée du Rhône et Avignon : la voie du Pal. Après la côte et le col du Pal, la route traversait les hauts plateaux volcaniques de Bauzon en direction d'Usclades où le seigneur de Géorand prélevait un péage, puis Le Béage, Le Monastier et enfin la cité du Puy. Plus au nord se trouvait un autre itinéraire qui, depuis la vallée du Rhône rejoignait lui aussi le Puy par Privas. Mézilhac, le Gerbier, les Estables. Cette route jouxtait les terroirs que la famille de Géorand donna au XII^e siècle aux moines de l'abbaye cistercienne d'Aiguebelle. Un troisième axe de moindre importance bordait au sud la seigneurie de Géorand. Il s'agissait de la route qui, depuis

Sur les manses vivaient des familles libres, affranchies, chassées ou asservies. Chaque manse comprenait généralement une maisonnette, un curtil (jardin enclos), des terres arables, des droits d'usage sur les pâtures et les bois.

Les manses passaient de père en fils. Serfs ou libres, les paysans étaient tenus par les redevances et les droits dus au seigneur, les durées de travail fixées par des corvées

Dans le sud de la France, manse est devenu mas, désignant une ferme, une habitation rurale isolée, mais aussi par extension un quartier rural.

Montpezat, franchissait le col de Sainte-Abeille où était établi à l'époque romaine un *fanum* lié au passage d'un tracé antique, avant de se diriger vers le Gévaudan via Saint Cirgues en Montagne et Pradelles.

La présence humaine est ancienne dans cette partie de la Montagne vivaroise. Des indices de sites témoignent du passage des hommes dès la Préhistoire puis à l'époque gallo-romaine. Il semble cependant que les premières sédentarisation ne remontent guère au-delà de l'époque carolingienne. A cette époque, des villas ou domaines, composés de **manses**, c'est-à-dire d'exploitations agricoles, se développent sur les terroirs les mieux exposés de la Montagne. Certains font peut-être suite à des domaines gallo-romains mais cela reste encore à démontrer par l'archéologie. Dans la future seigneurie de Géorand existe

déjà à cette époque les domaines du Cros, de Pourcelayre, de Rajasse et du Lac. A n'en pas douter, les exploitations de Rochessac ou du Poyet sont de la même époque. A ces domaines qui existent toujours et qui sont caractéristiques de l'habitat dispersé des hauts plateaux, vont bientôt s'adjoindre d'autres exploitations mises en valeur à la suite de l'installation du château et de la mise en place du mandement de Géorand. Ainsi, la Tauleigne et Malbastit, réserves seigneuriales, ou encore le Mont ou la Chaumette prendront leur essor après le XI^e siècle. En parallèle, et c'est assez singulier pour être mentionné, des hameaux se développent dans la seigneurie de Géorand.

Rares sur les hauts plateaux vivarois où l'habitat dispersé sera la règle, ces hameaux dépassent au Moyen Age et à l'époque moderne la taille du village du Cros de Géorand établi autour de la chapelle qui deviendra l'église paroissiale Sainte Marie vers le X^e ou XI^e siècle. Ainsi le hameau



L'église Notre Dame de l'Assomption à Cros de Géorand, de style néo-roman, refaite au XIX^e siècle, en remplacement de l'église primitive.

de La Palisse, installé au pied du tertre de Géorand, en bordure de la Loire, peut-être pour bénéficier de la protection des murs proches du château. Que penser alors du hameau de Rognon, au pied du Montfol, lové au centre des vastes prairies planes battues par la burle en hiver ?



Le site du château de Géorand.

TOPOGRAPHIE DU CHÂTEAU DE GEORAND

Le site du château de Géorand, isolé du village du Cros, se dresse sur une crête de montagne entre le bassin de la Loire au sud et le torrent du Tauron au nord.

L'ancien château, dont les ruines sont aujourd'hui presque invisibles, était construit sur un tertre qui domine d'un côté le village du Cros et de l'autre le hameau de La Palisse. A quelques kilomètres au sud se dres-

sait le château des Eperviers, établi sur un rocher élevé dominant la profonde vallée du Vernason. Le château de Géorand a sans doute été édifié à la fin du X^e siècle ou dans la première moitié du XI^e siècle. Il est mentionné à partir de 1179 dans les textes et le premier acte connu rédigé dans le château date de 1209 «*acta fuerunt apud Guiran*». Etabli sur une hauteur éminente, il dominait

les terroirs occupés par l'homme depuis les époques plus anciennes et avait un point de vue sur la région environnante. En 1282, un acte mentionne ce tertre lors de la vente d'un pré situé «*inter podium in quo est castrum de Guiran*» («*Entre le sommet sur lequel est édifié le château de Géorand*»).

Il s'agissait d'une place forte de médiocre qualité. Son potentiel militaire

HISTOIRE

était lié à la protection naturelle offerte par le relief, renforcé ici par un fossé aménagé et par les maçonneries de l'enceinte. Les indices d'occupation sont ténus sur le site et en attendant d'hypothétiques fouilles archéologiques, il faut se contenter d'observations et de transcriptions des anciennes chartes du Moyen Age. Si les textes qui mentionnent le château sont rares jusqu'en 1400, les descriptions des éléments constitutifs de ce dernier sont plus nombreuses au XV^e siècle et sont généralement conservées dans les quelques minutiers notariaux qui sont parvenus jusqu'à nous.

Un petit habitat groupé, subordonné au château de Géorand, est cité dès le XIII^e siècle mais restera de taille très modeste. Malgré la sécurité physique recherchée par les familles et la volonté du seigneur d'exercer un contrôle plus étroit sur les populations, ce phénomène d'*incastellamento* sera rapidement avorté. L'exiguïté du site n'est pas favorable à un établissement humain, tout comme l'éloignement des principales voies de communication. La crête battue par tous les vents, était également dépourvue de source. Il fallait alors conserver l'eau pluviale dans des citernes ou creuser des puits profonds au coeur de la montagne. Six familles résidaient sur place en 1249, pour un total d'environ quarante personnes, hors le personnel du château. Un autre habitat groupé, plus ancien, fait alors concurrence au castrum. Il s'agit du village du Cros, lové au bord du Tauron et situé autour du prieuré casadéen de l'église Sainte Marie.

Le seigneur de Géorand se rendait régulièrement au Moyen Age dans son château mais rien n'indique qu'il y résidait de façon permanente, préférant peut-être une habitation dans le castrum d'Aubenas et surtout le château de Chapdenac, plus confortable dans la haute vallée de l'Ardèche. Le bourg castral de Géorand se développa au sud du tertre, sous le *fortalicium*, pour s'abriter du vent du nord.

Un four à usage commun est cité en 1437 au sein du bourg castral. Aux XIV^e et XV^e siècle, il ne semble plus y avoir que deux habitations au pied du donjon. L'une d'elle était la grange seigneuriale de Géorand. Elle exista jusqu'au XIX^e siècle et plusieurs actes attestent les restaurations dont elle a bénéficié notamment au XVII^e siècle, après un incendie. La seconde existe toujours sous le toponyme Chomelix. Une famille Chalmalin y est signalée dès le XV^e siècle.

Nous l'avons vu le château de Géorand était une place forte de médiocre qualité et seuls le relief, le fossé et l'enceinte pouvaient opposer quelque résistance à un éventuel attaquant. Le fossé particulièrement bien marqué au nord, dessine un ovale qui épouse le sommet du tertre où est installé le château.

Avec le donjon, malheureusement jamais mentionné dans nos sources, l'enceinte constitue un élément fondamental du château au Moyen Age. Elle enferme le donjon au plus près, ne laissant qu'un faible espace intérieur. La topographie du lieu semble indiquer que seuls le donjon et l'*aula* (le logis seigneurial) étaient intégrés dans l'enceinte à Géorand, le petit bourg castral restant à l'extérieur. Ainsi un texte de 1437 mentionne la maison d'André Teyssier à Géorand située sous l'enceinte du château. L'enceinte et le château sont réparés au XIV^e siècle, pendant la Guerre de Cent Ans. Dans son testament en



Un serf travailleur attache à la terre de son seigneur.

1382, Hélène de Géorand accorde des avantages aux hommes de son mandement pour les remercier de leur participation aux travaux de rénovation. En 1411, une enquête royale est lancée pour la réparation des châteaux et forteresses du royaume. Nous n'avons pas retrouvé le texte pour Géorand mais celui de Chapdenac, fief de Géorand en haute vallée de l'Ardèche, nous renseigne précisément sur la topographie d'un château vivarois à cette époque. En 1418, le seigneur de Géorand part rejoindre Philippe de Levis, seigneur de Roche, son suzerain pour se battre contre les Bourguignons. Avant de partir en guerre, il doit remettre son château de Géorand en état, pour protéger les populations en cas d'attaque. Il doit alors transiger avec ses vassaux, car ils ne sont pas tenus d'effectuer



Le château de Chadenac à Barnas.

ces travaux, pourtant urgents et nécessaires, sauf la palissade, ce qui indique qu'une partie de l'enceinte était encore en bois. Les travaux sont les suivants : réparer ou refaire à neuf les escaliers permettant d'accéder au sommet des remparts de Géorand, restaurer les chemins de ronde des remparts et refaire à neuf, sur chaque merlet, les mantelets nécessaires pour la défense du château.

Au donjon et à l'enceinte sont associés des constructions à vocation résidentielle pour le seigneur. L'*aula* (salle ou bâtiment du château dans lequel le seigneur reçoit et loge) est la première d'entre elles. L'*aula superiori* est mentionné en 1426 et sem-

blait alors être à l'étage d'un bâtiment. Plus tard, en 1506, l'*aula nova*, nouvellement édifiée, est citée dans un texte rédigé par le notaire Camuzon de Burzet. La chambre du seigneur (*camera dicti domini*) citée en 1503, faisait partie du logis seigneurial. Les prisons de Géorand (*in carceres*) sont signalées en 1497 : Claude Bonet y est incarcéré. En fait, les prisons du château de Géorand étaient également celles de la cour de justice du Bleyinet, installée à Usclades. Cette cour était administrée communément par le seigneur de Géorand et l'abbaye de Mazan. Une transaction du XIV^e siècle prévoyait la construction d'une prison au sein du village d'Usclades. En vain. Plus

tard, à l'époque moderne et avec l'abandon du château de Géorand, désormais ruiné, c'est dans la maison du Bleyinet, grange monastique relevant de l'abbaye de Mazan, que seront installées les cellules pour les prisonniers.

La basse cour du château est quant à elle mentionnée en 1497 : situé près du portail de l'enceinte la *curte castri Gieurandi* était de petites dimensions. L'absence de lieu de culte semble liée à la proximité avec l'église de Géorand. A ce stade de nos recherches, la dernière mention du château de Géorand date de 1542 : Catherine Chalmalin habite alors le lieu du « chastel de Gyeuran ».

LES SEIGNEURS DE GEORAND DU X^e AU XVIII^e SIECLE

La 1^{ère} maison des Itier : de Pierre, fondateur de l'abbaye de Mazan, à Hélène dernière dame de Géorand et de Chapdenac.

Le lignage des seigneurs de Géorand, comme ceux du Béage et du Mézenc, est issu d'une famille de grands alleutiers carolingiens, les Hictérides, dont les possessions s'étendaient au X^e siècle de l'Auvergne jusqu'au Vivarais.

Le petit-fils d'Itier, Audigier, fait construire le château de Chapdenac vers 970-980 qui reste allodial jusqu'au XIII^e siècle. Au XIV^e siècle, les seigneurs de Géorand reconnaissent ce château aux seigneurs de Montlaur avec celui des Eperviers : mais ils reconnaissent le château de Géorand aux seigneurs du Mézenc, qui eux-mêmes relèvent de l'évêque du Puy.

Les premiers seigneurs de Géorand accompagnent l'implantation cistercienne en Vivarais. En effet, si la date de la fondation de l'abbaye de Mazan a donné lieu à des interprétations divergentes, le rôle primordial des seigneurs de Géorand est incontesté. La rubrique du cartulaire de l'abbaye leur consacre une place spéciale en tant que premier fonda-



Cérémonie de l'hommage vassalique.

teur et la charte de fondation de Mazan en 1123 confirme que le fils de Pierre Itier 1^{er} fut le premier abbé de ce monastère.

Béraud 1^{er} et Béraud II continuent à favoriser l'installation des cisterciens dans la Montagne vivaroise : tant par la donation du Goudoulet en 1289 à l'abbaye d'Aiguebelle que par l'extension du mandement du Bleyinet jusqu'au Sépous accordé à l'abbaye de Mazan. Béraud 1^{er} aurait même fait donation de tous ses biens à Mazan à la fin de ses jours, donation contesté par son petit-fils Béraud II en 1321. Tous deux défendent leurs droits de justice envers leur seigneur dominant, Guillaume de Poitiers en 1311, mais également envers l'abbé de Mazan en 1321 en

fondant avec lui la cour commune à Usclades dans le mandement du Bleyinet. Béraud II négocie avec les nobles du mandement de Chapdenac en 1350 : mais surtout, dans cette période, les hommes des mandements de Géorand et de Chapdenac obtiennent la rédaction des premières chartes de franchise qui fixent leurs obligations envers leur seigneur.

Les seigneurs de Géorand demeurèrent surtout au château de Chapdenac, mais viennent à Géorand recevoir entre autres les hommages de leurs emphytéotes. Hélène Itier y reçoit la reconnaissance de l'abbé d'Aiguebelle, Raynaud Guitard, en 1355.

HISTOIRE

Du testament d'Hélène Itier à celui de Pons de Trabe

Quand Hélène rédige son testament le 20 juin 1382, elle demande à être enterrée à l'abbaye de Mazan dans la tombe de ses ancêtres, les Géorand. Sans descendance, elle se préoccupe de la transmission de son héritage : elle confie l'usufruit et la gestion de tous ses biens à son neveu, Pons de Trabe, et choisit comme héritier universel le fils de Pons, son petit-neveu Trahonet qui doit reprendre le nom et les armes de Géorand. Elle organise même son mariage avec Gaucerande, la nièce de son défunt mari, Guillaume de Guers.

Pons de Trabe, fils d'une des sœurs d'Hélène et de Tranet de Trabe, est seigneur de Soubrey en Velay. Son père était proche du seigneur de Burzet. Ces deux seigneurs avaient organisé l'union de leurs enfants. Peu avant 1350, à peine âgée de 14 ans, Pons épouse Audouarde, la fille d'Imbert de Burzet. Cette dernière qui a l'esprit perturbé, rentre chez son père quelques années plus tard. S'ensuit un long procès car Imbert

refusait de payer le reste de la dot tant que Pons ne lui aurait pas remboursé les dépenses engagées pour l'entretien de sa fille. Ce n'est qu'avec beaucoup de difficultés que l'évêque de Viviers, Bertrand de Cha-teauneuf, réussit à mettre fin à ce conflit en 1369. De ce mariage naquit Trahonet qu'Hélène choisit comme héritier universel. A la fin du XIV^e siècle, Pons épouse en seconde noces Catherine de Solignac, fille de Gérenton, coseigneur du Béage qui lui apporte 1000 livres de dot.

Pendant plusieurs années, les actes concernant Géorand ou Chapdenac sont passés conjointement par Pons et Trahonet, l'un en tant qu'usufruitier et l'autre en tant que propriétaire : mais lorsqu'il rédige son testament le 24 août 1408, Pons agit comme seul seigneur de Géorand, de Chapdenac et de Soubrey. Cependant il ne demande pas à être enterré dans le monastère de Mazan comme les seigneurs de Géorand, mais dans celui des Chambons où se trouve la tombe de ses ancêtres.

Deux abbés de ce monastère étaient issus de cette famille : Mathieu de Trabe (1260-1280) et Pons de Trabe (1295-1325) qui signa le 11 juin 1323 l'acte de pariage entre l'abbaye des Chambons et le bailli du roi en Vivarais.

Dans son testament, Pons ne cache pas sa profonde mésentente avec Trahonet. Il annule toutes les dispositions établies en sa faveur dans son premier contrat de mariage et ne lui lègue que 20 livres tournois. Il choisit comme héritier universel Jean, le fils aîné de son second mariage, lui ordonnant de faire instruire ses frères et sœurs nés ou à naître «*in sciencio litterali*». Néanmoins, il approuve les transactions passées entre ses fils. A sa mort, Trahonet ne garde que la moitié de l'héritage d'Hélène et devient seigneur de Chapdenac, tandis que Jean prend le nom d'Itier, les armes de Géorand et devient seigneur de Géorand et de Soubrey. La transmission s'est bien effectuée mais la volonté d'Hélène n'a pas été respectée.

La seconde maison des Itier : seigneurs de Géorand & de Soubrey



Le château de Soubrey.

En 1409, le roi avait demandé l'inspection des châteaux du royaume. Le commissaire du sénéchal de Beaucaire préconisa en 1411 de nombreuses réparations pour le château de Chapdenac et certaine-

ment aussi pour celui de Géorand. Il semble que les réparations du château de Géorand n'étaient toujours pas effectuées en 1418 quand Jean Itier est sur le point de partir en guerre contre les Bourguignons avec le seigneur de Roche. Il se heurte à l'opposition des hommes de son mandement qui estimaient ne pas être tenus de faire ces réparations. Son frère, Guillaume, chanoine chez les Antonins d'Aubenas, géra ses biens en son absence avant de devenir abbé de Mazan de 1429 à 1441. Pendant quelques années, comme à la fondation de l'abbaye, l'abbé de Mazan et le seigneur de Géorand sont issus de la même famille.

Au XVI^e siècle, les seigneurs de Géorand sont à nouveau en procès avec l'abbé de Mazan pour des questions de justice : en 1531 Jean Itier, fils de Godefroy, conclut un accord avec les abbés Charles et Rostaing de la Baume, abbé commendataire et abbé « élu » de Mazan.

Les seigneurs résident surtout au château de Soubrey et contractent de grandes alliances avec les familles de la Tour de Saint Vidal, de Tournon, de Senecterre, de Montaignu, de Chalançon Polignac. La seconde maison se termine avec Anne Itier qui épouse Charles Mottier de Champetières.

L'époque moderne : d'Anne Itier aux Vogüé

Ses petites-filles se disputent l'héritage des Géorand : Gabrielle épouse de Melchior de Vogüé, garde les possessions auvergnates que son mari vend pour acheter la seigneurie des

Montlaur. Catherine, dernière baronne de Géorand, séjourne au château de Soubrey. Son fils, le marquis de Givry, lègue ses châteaux de Géorand et de Soubrey à son cousin Ci-

rice François de Vogüé. A la veille de la Révolution, la terre de Géorand est évaluée à 8 000 livres.

La suite dans le prochain bulletin ...

La recette de la tarte Tatin au boudin de Julien BAUD



INGRÉDIENTS

Pour 6 personnes :

- 1 pâte brisée non sucrée
- 6 pommes Canada (pour la cuisson ce sont mes préférées)
- du boudin noir pour 6 personnes (le boudin de chez Moulin est super Bien)
- du sucre en poudre
- du beurre demi-sel
- sel et poivre
- 1 moule à manquer (bord haut).

Pâte brisée (pour environ 350 g) :

- 200 g de farine T55
- 100 g de beurre
- 1/2 cuillerée à café de sel fin
- 50 ml d'eau environ
- 1 œuf

Si vous souhaitez faire votre recette de pâte brisée, lâchez-vous il n'y aura pas de poursuite !

RECETTE

Faites d'abord votre pâte... Mélangez votre farine à votre beurre, effriter le tout à la main. Ajouter l'œuf puis l'eau progressivement en mélangeant jusqu'à former une boule souple sans être molle, en arrêtant dès que la pâte se met en

boule et ne colle plus ! Enrobez votre boule dans du film plastique et mettez au frais. Le but étant de figer avant de l'étaler, plus tard, sur votre plan de travail.

L'habillage : Préchauffez votre four à 180°C. Épluchez vos pommes coupez-les en deux et videz-les. Prenez votre moule et versez votre sucre uniformément de manière à ne plus voir le fond. Faites chauffer votre moule sur votre feu et bien surveiller. Remuez votre début de caramel avec une spatule en bois pour qu'il soit uniforme. ATTENTION, il ne doit pas être trop foncé ! Dès qu'il commence à brunir légèrement, ajoutez 50 g de beurre et touillez. Disposez vos pommes le cœur vers le ciel. Saupoudrez-les de sucre et zou ! Au four pour 40 min. 40 min plus tard, votre cuisine ravira tous les petits nez vagabonds qui circulent chez vous. Sortez les pommes et laissez refroidir. Pendant ce temps épluchez vos boudins. Disposez-les entre, et sur vos pommes. Étalez votre pâte et déposez-la sur votre boudin. Toute la pâte qui dépasse ne l'enlevez pas mais repliez-la à l'intérieur du moule pour faire un contour un peu plus épais. Puis à nouveau 40 min au four. Une fois sortie du four, votre tarte est presque terminée. Mais attention, pour la retourner, attendez qu'elle baisse en température (environ 15 min.) sinon les pommes risquent de glisser sur votre boudin. Un plat sur le moule et hop ! La tête en bas. Démoulez et régalez-vous avec une petite salade, et une poêlée de pomme de terre fricassée. Bon appétit !



CE BULLETIN

EST UN PEU

LE VOTRE

N'hésitez pas à envoyer en Mairie votre recette préférée pour la partager avec les habitants de Cros de Géorand. Nous en sélectionnerons une pour chaque parution.

CONCOURS PHOTO 2023



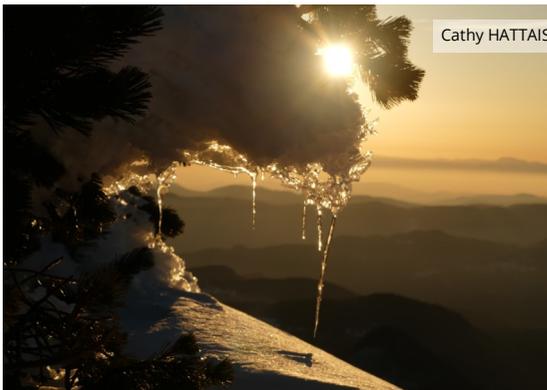
Cathy HATTAIS

EXPO-PHOTO
tous les samedis
10h30 à 11h30
bibliothèque municipale.

Ces photos sont aussi
présentées sur :
[https://
www.crosdegeorand.fr/
photos/concours-
photo/concours2023/](https://www.crosdegeorand.fr/photos/concours-photo/concours2023/)



Cathy HATTAIS



Cathy HATTAIS



Franck ESTEOULLE



Monique TRUCCHI

RESULTATS CONCOURS 2023

Le thème :
*"La lumière dans tous
ses états sur le
plateau ardéchois".*

20 photographes
90 clichés
Une expo

5 PRIX :

- 1^{ère} Cathy HATTAIS
- 2^{ème} Cathy HATTAIS
- 3^{ème} Cathy HATTAIS
- 4^{ème} Monique TRUCCHI
- 5^{ème} Franck ESTEOULLE

NOUVEAU CONCOURS 2024

Le thème :
*"En noir & blanc sur le
plateau ardéchois".*

Envoyez avant le
31 août 2024
5 photos format JPG
sur :
photoducros@orange.fr

Pour en savoir plus :
[https://
www.crosdegeorand.fr/
/concours/](https://www.crosdegeorand.fr/concours/)

Cliquez sur :
règlement du concours